

## **Le rôle du quatrième arbitre**

### **Responsable des remplacements Arbitre suppléant**

- **Le quatrième arbitre\*** cumule **deux rôles** s'il est le seul sur la touche en dehors des juges de touche :
  1. Il joue le rôle de l'arbitre suppléant
  2. Il joue le rôle du responsable des remplacements
- **S'il y a deux arbitres\*\* sur la touche en plus des 2 juges de touche, les rôles se partageront ainsi :**
  - **Arbitre responsable des remplacements:**
    1. s'occupe de la gestion des remplacements et de la gestion du banc de touche
    2. la gestion des remplacements et du banc de touche signifie suivre et bien connaître :
      - a) les directives de la FFR XIII sur la gestion du banc de touche (article 261) concernant les personnes habilitées à entrer sur le terrain (sous l'onglet 'Règlements + Directives' du site de la CCA)
      - b) la procédure des remplacements publiée par la RLEF (sous l'onglet 'Etre arbitre + Différents rôles' du site de la CCA)
    3. doit bien travailler en collaboration avec l'arbitre suppléant
    4. remplace un des juges de touche si pendant le cours du match un des deux juges de touche ne peut plus faire la touche (blessure, malaise...)
  - **Arbitre suppléant :**
    1. chronomètre le match (même s'il y a un chronométrage officiel) et prend note de l'évolution du score (ex : essai du 7 bleu à la 12 mn.)
    2. enregistre les joueurs mis 'sur rapport', les sorties pour saignement, enregistre les expulsions de 10' et définitive (*le chrono est déclenché quand le joueur expulsé franchit la ligne de touche & le temps est déduit s'il y a des arrêts de jeu*)
    3. garde un œil sur le porteur d'eau (*seul droit d'entrer sur blessure / essai*)
    4. apporte de l'eau à l'arbitre
    5. dans l'éventualité d'une panne du chrono officiel et pour gérer les expulsions, il doit toujours prendre le temps sur sa montre personnelle
    6. partage 50% des tâches de remplacement cogérées avec l'arbitre responsable des remplacements (chacun peut être responsable d'une équipe pour les remplacements).  
Lire à cet effet l'article 261 des règlements généraux sur la gestion du banc de touche (personnes habilitées à entrer sur le terrain de jeu) et le rôle du quatrième arbitre lors des remplacements de la RLEF
    7. doit bien travailler en collaboration avec l'arbitre responsable des remplacements
    8. remplace le directeur de jeu si pendant le cours du match l'arbitre n'a plus la capacité d'arbitrer le match (blessure, malaise...)

Les arbitres peuvent utiliser '*la feuille de remplacements et d'expulsion*' conçue à cet effet disponible sur le site de la CCA ('Doc imprimable' + 'Documents relatifs au match'). Il s'agit d'un document Excel qui possède 3 pages: une pour enregistrer les remplacements, une pour enregistrer les expulsions temporaires/définitives, une donnant des exemples comment la remplir.

\* Il y a, en général, un quatrième arbitre dans le championnat français

\*\* On trouve un arbitre suppléant **et** un responsable des remplacements en Super League

La CCA  
Février 2012